

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Landwirtschaft</b>
Schlagworte	<b>Allgemeiner Umweltschutz</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Meyer, Luzius  
Salathe, Laura  
Terribilini, Serge  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Meyer, Luzius; Salathe, Laura; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024.  
*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Allgemeiner  
Umweltschutz, 1989 – 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für  
Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am  
20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Forstwirtschaft	1
Landwirtschaft und Umweltschutz	2
Tierische Produktion	3

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>EFK</b>	Eidgenössische Finanzkontrolle
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>CDF</b>	Contrôle fédéral des finances
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

### Forstwirtschaft

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 01.01.1989  
LUZIUS MEYER

Zu Einwänden seitens der Kantonsoberrichter und mehrerer Motionäre und Interpellanten im Parlament führte die von Bundesrat Cotti zur Straffung der Führungsstruktur vorgenommene **Eingliederung des Bundesamtes für Forstwesen und Landschaftsschutz in das Bundesamt für Umweltschutz**, das neu Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL) heisst. Die Opponenten fürchteten ein Absinken der Bedeutung und der Effizienz dieser Abteilung, was Cotti jedoch bestritt. Der Personalbestand der neuen Unterabteilung blieb der gleiche wie derjenige des alten Bundesamtes.<sup>1</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 31.10.1990  
SERGE TERRIBILINI

Le débat s'est poursuivi, au parlement, sur la **nouvelle loi sur les forêts** visant à remplacer celle datant de 1902. Ce texte ajoute aux dispositions purement économiques du précédent des mesures relatives à la conservation qualitative de la forêt helvétique. Il avait été bien accueilli par le Conseil des États en 1989. La commission du Conseil National a cependant entrepris de renforcer sa dimension écologique, notamment en donnant le devoir aux cantons, dans le but d'une meilleure conservation des espèces de la faune et de la flore, de délimiter certaines surfaces destinées à devenir des réserves forestières, et a prévu une limitation supplémentaire de la circulation des camions au sein des forêts. Elle a également marqué son désaccord quant à la décision de la petite chambre de biffer l'obligation faite aux cantons de prélever la plus-value du terrain qui résulte d'un déboisement autorisé. Au total, 15 divergences ont été créées par rapport au Conseil des États.<sup>2</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 29.05.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Achèvement d'un ambitieux programme de mise à jour statistique de la superficie nationale, l'Office fédérale de la statistique (OFS) a rendu public les résultats de son rapport sur l'état des surfaces forestières et agricoles en Suisse. Il apparaît que la forêt, après un reflux au cours des années 80, a recommencé à gagner du terrain au cours de la décennie suivante. En douze ans, celle-ci a progressé de 184 km<sup>2</sup>. Ces résultats proviennent bien du reboisement naturel des surfaces boisées que des afforestations: sur 86 pour cent de ces zones, les arbres repoussent sans avoir été plantés. Cependant, la recrudescence de surfaces forestières n'est pas synonyme de bonne santé, a rappelé **le rapport Sanasilva 2000**. Selon lui, l'état de la forêt suisse s'est sensiblement dégradé en 2000. Pour la première fois depuis 1995, la défoliation des arbres a augmenté, touchant surtout les sapins et les épicéas. L'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), à l'origine du rapport, a indiqué que 29.4 pour cent des arbres examinés présentaient une défoliation supérieure à 25 pour cent, contre 19 pour cent en 1995. Par contre, la mortalité des arbres demeure stable, avec 0.4 pour cent d'arbres morts en 2000. En conséquence indirecte de ce constat, la Confédération a fait connaître son désir de fixer à 10 pour cent les zones forestières destinées à la création de réserves nationales d'ici à 2030. Sur ce chiffre, une moitié sera classé comme réserve naturelle et laissée à elle-même, l'autre sera gérée au titre de «réserve naturelle particulière», permettant la culture et la préservation d'espèces rares ou menacées. Dans ce schéma, les cantons collaboreront pour définir des stratégies de protection, selon les régions et les particularités des forêts.<sup>3</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 15.02.2017  
LAURA SALATHE

Um der von stickstoffhaltigen Luftschadstoffen ausgelösten Versauerung des Bodens entgegenzuwirken, sollte mit einem Postulat von Siebenthal (svp, BE) geklärt werden, welche Massnahmen sich dafür eignen würden, die Qualität des Bodens zu verbessern. Im Bericht kam der Bundesrat zum Schluss, dass die wichtigste Massnahme überhaupt die Reduktion der Stickstoffemissionen sei, welche die Versauerung auslösen. Um dies zu erreichen, müssten vor allem Veränderungen in der Landwirtschaftspolitik vorgenommen werden, da die landwirtschaftlichen Betriebe mit 66 Prozent Hauptverursacher der Luftschadstoffeinträge in den Wäldern seien. Der Verkehr habe mit 22 Prozent die zweitgrösste Menge an Einträgen zu verantworten. Da die Reduktion der Verursachung nur auf längere Frist ihre Wirkung zeigt, wurden im Bericht

Massnahmen diskutiert, welche den kurzfristigen Konsequenzen der Versauerung entgegenwirken sollen.

Für Gebieten, in welchen der Oberboden zwar versauert sei, die tieferen Schichten aber noch viele Nährstoffe aufwiesen, schlug der Bericht waldbauliche Massnahmen vor. So könnten beispielsweise an diesen Orten tiefwurzelnde Baumarten gepflanzt werden, welche mit der versauerten Oberschicht gut zurechtkämen. Die Kalkung von Böden könne dann hilfreich sein, wenn eine rasche Wirkung notwendig sei. In diesem Bereich könne man von den bereits in Deutschland gemachten Erfahrungen profitieren. Der Bericht schlug vor, Pilotprojekte durchzuführen, um die Eignung der Massnahmen für die Schweizer Gegebenheiten zu überprüfen.

Schliesslich behandelte der Bericht noch den im Postulat vorgebrachten Vorschlag der **Wiederverwendung von Asche aus Holzfeuerungen** für die Düngung des betroffenen Waldbodens. Da es sich bei Asche aus rechtlicher Perspektive um ein Abfallprodukt handle, welches entsprechend der geltenden Gesetzgebung entsorgt werden müsse, eigne sich diese Massnahme nur bedingt. Weiter sei nicht auszuschliessen, dass das Holz mit Fremdstoffen oder Schwermetallen belastet sei, welche sich im Waldboden ansammeln könnten. Um dies zu verhindern, wäre ein grosser administrativer Aufwand nötig, welcher in Anbetracht des Nutzens nicht gerechtfertigt sei. Somit wird im Bericht von der Ausstreuung von Asche als Massnahme gegen versauerten Boden abgeraten.<sup>4</sup>

## Landwirtschaft und Umweltschutz

### STANDESINITIATIVE

DATUM: 21.01.2020  
KAREL ZIEHLI

**L'initiative cantonale genevoise visant une interdiction du glyphosate ne trouve pas les faveurs de la CER-CE.** Celle-ci considère que l'initiative parlementaire «réduire le risque de l'utilisation de pesticide» – acceptée tant par la CER-CE que par la CER-CN – répond de manière judicieuse aux préoccupations formulées par le canton de Genève. Une majorité de la commission est, en effet, d'avis qu'il est plus pertinent d'édicter une politique générale mais différenciée selon la dangerosité des pesticides, plutôt que d'édicter pour chaque substance une réglementation spécifique.<sup>5</sup>

### STANDESINITIATIVE

DATUM: 10.03.2020  
KAREL ZIEHLI

**Le Conseil des Etats a classé l'initiative parlementaire genevoise visant une sortie programmée du glyphosate en Suisse.** Elle a simultanément été traitée avec l'initiative parlementaire jurassienne à la teneur similaire. Après une présentation par Peter Hegglin (pdc, ZG) des arguments ayant amené une majorité de la commission à rejeter ces deux propositions, Adèle Thorens (verts, VD) a souhaité expliquer les raisons de son soutien. La verte a, en effet, rappelé que son canton avait pris la décision d'interdire l'utilisation de ce produit chimique pour tous les domaines lui appartenant d'ici à 2022, suite à la publication d'études scientifiques classant ce produit comme cancérigène probable pour l'humain. Bien que consciente que la chambre haute n'accepterait pas ces textes, la sénatrice vaudoise a rappelé que le rapport demandé à la suite de l'acceptation de son postulat relatif à un plan de sortie du glyphosate devrait sortir en automne de cette même année; un rapport pouvant servir de base pour le futur.<sup>6</sup>

### STANDESINITIATIVE

DATUM: 03.11.2020  
KAREL ZIEHLI

**La CER-CN ne veut pas d'un plan de sortie du glyphosate** comme demandé par le canton de Genève. Par 14 voix contre 9, les membres de la commission de l'économie et des redevances ont rejeté ce texte ainsi que l'initiative 18.308 à la teneur similaire déposée par le canton du Jura, estimant que ce produit ne représente pas un problème sur le plan toxicologique et que les normes d'utilisation sont suffisamment strictes. Une minorité s'est formée pour défendre les deux initiatives, car elle estime qu'il est judicieux de préparer un plan de sortie de l'utilisation de ce pesticide; cela permettrait une transition vers d'autres moyens.<sup>7</sup>

### MOTION

DATUM: 17.12.2020  
KAREL ZIEHLI

Jürg Grossen (pvl, BE) aurait souhaité «**en finir avec les subventions des engins agricoles polluants**», en supprimant le remboursement des impôts sur les huiles minérales dont bénéficie actuellement le monde paysan. Il aurait préféré une solution reposant sur les paiements directs. S'appuyant sur des chiffres révélés par le Tagesanzeiger qui estime les montants remboursés à CHF 65 millions ainsi que sur un rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) qui considère que ce mécanisme est dépassé, le parlementaire bernois n'a pas réussi à convaincre une majorité de ses collègues. La motion a, en effet, été refusée par 100 voix contre 82 et 3 abstentions, les réticentes venant des groupes du Centre, du PLR et de l'UDC. Le conseiller fédéral Ueli Maurer avait auparavant appelé les membres du Conseil national à écarter le texte,

celui-ci étant en avance sur son temps, les alternatives (tracteurs électriques, etc.) n'étant pas au point. Il a également tenu à préciser que le Conseil fédéral était conscient du problème et y travaillait.<sup>8</sup>

### Tierische Produktion

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 09.06.1990  
SERGE TERRIBILINI

La révision de la loi sur la protection des eaux, faisant office de contre-projet indirect à l'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux", est arrivée au terme de sa trajectoire parlementaire. Dans le cadre de la **limitation de la pollution des eaux par l'agriculture**, le Conseil national avait, en 1989, décidé que les éleveurs devaient pouvoir épandre sur la surface utile de l'exploitation, en propre ou en fermage, la moitié au moins des engrais de ferme produits par leur bétail. Mais cette mesure, dirigée avant tout contre les fabriques d'animaux et le tourisme du lisier, n'avait pas été acceptée par le Conseil des États. Moins strict, le compromis adopté en 1990 par les Chambres prévoit qu'une telle mesure ne s'appliquera plus qu'aux cas où les surfaces garanties par contrat, ou une partie de celles-ci, sont situées hors du rayon d'exploitation normal pour la localité. Par contre, la limite de trois unités de gros bétail-fumure (UGBF) par hectare pour l'épandage fut conservée ainsi que la possibilité laissée aux cantons de réduire ce chiffre en fonction de la charge du sol en polluants, de l'altitude et des conditions topographiques. Il reste toutefois possible d'accorder des exceptions pour les petites et moyennes entreprises déjà existantes et celles pratiquant l'aviculture, la garde de chevaux ou assumant des tâches d'intérêt public.<sup>9</sup>

---

1) NZZ, 8.6.88; Lib., 16.6.88; JdG, 16.6.88; Presse vom 30.6.88; Ww, 14.7.88; BZ, 24.12.88.

2) Sur la forêt vue sous l'angle de sa dimension économique, voir le dossier de Vie économique, 63, 10/90.; NZZ, 31.5. et 1.9.90.

3) 24h, 29.5.01.; Presse du 16.1.01.; TG, 21.3.01.

4) Bericht BR vom 15.2.17

5) Communiqué de presse de la CER-CE du 21.01.20.pdf

6) AB SR, 2020, S. 116 f.

7) Medienmitteilung WAK-NR vom 3.11.20

8) AB NR, 2020, S. 2671 ff.

9) BO CE, 1990, p. 324 ss.; BO CN, 1990, p. 576 ss.; FF, I, 1991, p. 226 ss.; NZZ, 7.2., 26.2., 8.3. et 10.4.90; presse des 13.3., 22.3. et 9.6.90; BaZ, 5.6. et 6.6.90.